



# LA SERINGUE

## EDITO *La seringue*

Mercredi 20 novembre 2019, le Premier ministre a annoncé des mesures « d'urgence » pour répondre à la crise dans les hôpitaux. Même si on estime qu'il s'agit d'un premier recul du gouvernement, la CGT regrette l'insuffisance des mesures qui ne prennent pas en compte les revendications portées et exprimées fortement depuis des mois par les professionnels en colère.

Page 1 : Edito

Page 2 : Administration provisoire

Page 3 : Hôpitaux : plus de moyens et d'effectifs

Page 4 : Instances du personnel

Page 5 : EN BREF

Page 6 : projet de loi sur la prise en charge des personnes âgées

Page 7 : fiche de contact

**Le Premier ministre n'a pas pris la mesure de l'ampleur de cette situation** qui, certes, est issue des politiques d'austérité des gouvernements successifs, mais ce gouvernement porte la responsabilité de ne pas entendre les revendications des professionnels de terrain qui sont déterminés à défendre les conditions de travail des salariés et la bonne prise en charge de la population.

**La reprise partielle de la dette des hôpitaux à hauteur de 10 milliards d'€, alors qu'elle dépasse 30 milliards, ne peut pas solutionner la situation explosive dans laquelle se trouvent les établissements.** Elle ne permettra que de donner une bouffée d'oxygène temporaire à certains établissements pour amorcer de l'investissement et de la rénovation matérielle et immobilière de locaux parfois vétustes et combien sera octroyé au Centre Hospitalier de Vierzon ?

**Le gouvernement ne répond pas aux revendications d'arrêts de fermetures de lits, d'augmentation du point d'indice permettant une augmentation des salaires pour tous les professionnels hospitaliers (celui-ci étant figé depuis une dizaine d'années).**

**L'augmentation de l'ONDAM (Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie) à 2.4 %, alors que le gouvernement lui-même affirme que pour maintenir l'existant, il faut 4.4 %, n'inversera pas la tendance et cela est donc encore synonyme d'économies supplémentaires pour l'hôpital de Vierzon, qui vient s'ajouter au 3,5 millions d'économie prévu dans le plan de performance.**

**La CGT du Centre Hospitalier de Vierzon appelle à la poursuite et à l'amplification du mouvement.** Elle souhaite rassembler largement, pour continuer à mener la lutte pour les professionnels de notre champ, en proposant de manière régulière de futures journées d'action.

**La CGT du Centre Hospitalier de Vierzon continuera d'appeler les administratifs, les personnels techniques, les personnels soignants et les médecins à se mobiliser d'ores et déjà massivement le 5 décembre partout en France.** La question de la pénibilité de nos métiers, de la catégorie active et du départ anticipé à la retraite doit être portée pour nos professionnels.

*Syndicalement.*

*Le secrétaire général  
Jean-Claude HOUBION*

## Administration provisoire : Mission terminée et toujours pas de « paillette dans nos vies »

La CGT du CH Vierzon souhaite vous faire part de son analyse concernant cette période sous « tutelle de l'Etat » pour l'hôpital de Vierzon qui a pris fin le 15 novembre 2019.

Force est de constater que malgré la présence des deux administrateurs sur le CH Vierzon et le message positif de conservation de TOUS les services de l'hôpital, la situation de notre établissement demeure inquiétante aux yeux de la CGT.

En effet, les méthodes de redressement qui ne s'inscrivent que dans une logique financière sont draconiennes et les conditions de travail sont catastrophiques pour les agents. L'implosion de tous les services de l'hôpital est en cours...

Nous ne sommes pas dupes, la situation de l'hôpital de Vierzon est l'illustration d'une volonté gouvernementale de mettre à mal la fonction publique hospitalière. En effet, la loi de transformation de la fonction publique a été définitivement adoptée par le parlement le 23.07.2019 malgré la vive opposition des organisations syndicales. Un panel de nouveaux outils dits de ressources humaines va faciliter les réductions d'effectifs voulus par le gouvernement, en poussant les personnels à partir, de plus, les allers retours entre public et privé seront désormais facilités et la rupture conventionnelle va être créée (décret en attente). La CGT ne peut que s'inquiéter de ce texte dont l'objectif est de contribuer à privatiser certaines missions du service public comme la santé, et ce **au détriment du service rendu aux usagers !!**

A Vierzon, la mission des administrateurs est terminée et comme nous le supposions, les calculs ne sont pas bons. Les économies continueront à se faire sur le dos des personnels à hauteur de 3.5 millions d'euros.

L'un des administrateurs n'a pas été, comme il s'auto-proclame, « *notre humble serviteur* », mais par contre et sans aucun doute celui de l'ARS et de Mme BUZIN.

Le plan de performance validé par l'ARS début novembre est bien à la hauteur de la volonté du PLAN SANTE du gouvernement, imposant à l'inverse de ce que les administrateurs provisoires avaient déclaré publiquement (« tout agent doit venir travailler serein »), des conditions de travail déplorables et insoutenables pour tous les personnels. L'administration provisoire à Vierzon aura permis de faire croire qu'une chance était donnée à l'hôpital et avait la volonté d'apaiser un peu le climat... la réalité est toute autre en interne !

La CGT croit réellement à la nécessité de conserver nos services publics de proximité et notamment un hôpital public digne d'apporter des soins de qualité à la population. Cela nous paraît difficile quand on demande chaque jour aux hospitaliers de « faire mieux avec moins ».

Nous revendiquons un grand service Public de la Santé avec du personnel bénéficiant du statut de la fonction publique. LA SANTE EST UN BIEN COMMUN !!



## Hôpitaux : plus de moyens et d'effectifs

**30 000 professionnels ont manifesté à Paris** à l'appel de leurs syndicats jeudi 14 novembre pour exiger davantage de moyens et d'effectifs. La CGT du CH Vierzon a participé à cette grande journée. **Depuis plusieurs semaines, certains hôpitaux ont entamé une grève du codage**, une initiative lancée par le collectif inter-hôpital pour interpeller l'assistance publique des hôpitaux de Paris (AP-HP) et son ministère de tutelle.

### Qu'est-ce que la grève du codage ?

Par la grève du codage, **le personnel hospitalier s'attaque aux nerfs de la guerre : l'argent.**

Le codage permet en effet d'**assurer les recettes des hôpitaux**. À chaque acte médical correspond un code et un montant, transmis à l'Assurance-maladie pour rembourser l'hôpital. Sans codage, il n'y a pas de facturation, et l'hôpital n'a plus de rentrée d'argent mais de toute façon il n'y en aura jamais assez...

Partie de plusieurs hôpitaux de l'AP-HP, dont le personnel a appelé le 10 octobre dernier à l'arrêt du codage des actes et des soins, la grève s'est étendue, les hôpitaux de Marseille et Clermont-Ferrand ayant emboîté le pas. **Le collectif inter-hôpitaux envisage de recourir à d'autres modes de mobilisation, notamment boycotter les réunions institutionnelles**, organisées à l'intérieur de l'hôpital, par les agences régionales de santé (ARS) ou le ministère de la Santé.

### Et ensuite ?

**Cette action s'inscrit dans le mouvement social** qui traverse l'hôpital public depuis plusieurs mois, notamment dans les services des urgences, et qui a donné lieu à **une large mobilisation jeudi 14 novembre**.

**L'ensemble des syndicats de la fonction publique hospitalière s'y sont ralliés.**

Cette mobilisation témoigne d'une situation au bord de l'explosion : **49 % des professionnels de santé sont exposés au burn-out ; le manque de ressources et la surcharge de travail, les transports sont pour 64 % responsables de ces risques psychosociaux.**

Pour la CGT, les revendications sont claires :

- **l'arrêt des fermetures de lits,**
- **l'embauche massive de professionnels,**
- **une augmentation de salaire de 300 € minimum pour l'ensemble du personnel avec rattrapage du point d'indice**
- **la suppression de la tarification à l'activité qui étrangle les hôpitaux.**

**La CGT appelle les personnels de la santé  
et de l'action sociale à la grève le 5 décembre à 10h30 Forum République à Vierzon**

## INSTANCES DU PERSONNEL



### INFOS CHSCT : actions membres CGT

Les représentants du personnel CHSCT suivent au quotidien vos fiches d'évènements indésirables et interpellent la direction au fur et à mesure des difficultés rencontrées (respect de la législation).

Une attention particulière est portée à la souffrance des personnels, nous avons interpellé le Directeur de l'ARS à ce sujet en mai dernier par lettre ouverte.

Par ailleurs, les membres CGT au CHSCT sont intervenus sur les travaux de réfection du parking, sur diverses fiches de poste, sur le budget fléché concernant les soins palliatifs... Ils luttent régulièrement contre la précarité des agents contractuels dans notre établissement.

Deux des membres CGT au CHSCT viennent de suivre une formation sur le « Harcèlement au travail ». N'hésitez pas à interpellier vos représentants du personnel CGT pour le CHSCT :

Aurélié MARTINEZ – secrétaire du CHSCT – poste 30.69 (SSRR)

Ludivine RIGAT – poste 34.16 (M3)

Loïc GIGOT – poste 34.94 (service intérieur)

Gilles GAUTRAT – poste 34.65 (cuisine)

Evelyne THEVENIN – poste 30.42 (M1 / nuit)



### Position de la CGT en CTE (Comité Technique d'Etablissement)

Un CTE devait se tenir le 26/09/2019, la CGT s'y est présentée avec les autres organisations syndicales et face à l'attitude arbitraire de l'administration provisoire, ne répondant aucunement à nos questions, nous n'avons pas siégé et le CTE a été reporté au 07.10.2019.

Le 7 octobre plusieurs points nous étaient soumis pour avis :

- Le projet de gestion des effectifs dans les services de soins dont M. MAZURIER dira ce jour-là qu'il s'agit « d'une règle de fonctionnement » qui devrait éviter les rappels intempestifs sur repos. Ce projet nous est présenté alors même que la procédure de gestion des effectifs qui doit y être associée n'était pas aboutie et ne nous a donc pas été présentée ce jour-là (toujours en attente ce jour).

Position de la CGT : CONTRE le projet (logique comptable uniquement. Répercussion sur les agents inconnue).

- Le projet de rapprochement de l'hôpital de jour de Médecine et de Chirurgie.

Position de la CGT : bien que l'idée de ce rapprochement est envisageable, la suppression des postes annoncée (AMA, IDE) et la mutualisation des compétences très spécifiques IDE dans chaque unité, nous a poussé à voter CONTRE.

#### Membres CTE pour la CGT :

J. Claude HOUBION – 32.03 / Catherine FELIPE – 31.84 / Vanessa DUMONT – 34.45 / Mélanie CHAUVET – 29.43 / Nathalie MEGNIEN – 29.06 / Pierre BRUNET – 34.68 / Cédric CHATELIN – 31.54 (nuit) / Aurélié MARTINEZ – 30.69

### CAPL

Les prochaines CAPL se dérouleront le **MARDI 3 DECEMBRE 2019** avec comme ordre du jour :

Titularisations du dernier semestre 2019, promotions de grade 2019 et notations.

N'hésitez pas à nous contacter concernant vos notations, appréciations, entretiens d'évaluation et évolution de carrière

# E n b r e f

## **GREVE des manipulateurs radios au CHV :**

Les manipulateurs en électroradiologie du CH Vierzon ont commencé un mouvement de grève le 6 novembre dernier, s'inscrivant ainsi dans le contexte du mouvement national.

Parmi les revendications, les manipulateurs du CHV demandent le versement de primes pour revaloriser leur traitement, pour leurs fonctions pénibles et astreignantes. Ils réclament notamment les primes Veil et Buzyn, versées à d'autres professionnels (IDE, AS...) exposés aux mêmes risques et relevant de conditions de travail similaires.

Le directeur par intérim du CHV affirme que, si ces primes ou autres sont versées à des manipulateurs dans d'autres centres hospitaliers de la région Centre - Val de Loire, il pourrait envisager à son tour leur attribution aux manipulateurs. Dossier à suivre..

## **Agents de tous les service du CHV :**

Faites remonter vos revendications propres à vos services au local CGT. Nous pouvons ensemble porter celles-ci auprès de la direction et vous aider à les mettre en forme afin de faire émerger un préavis de grève si nécessaire ou autre moyen de pression.

Nous sommes vos représentants du personnel, ne restez plus isolé dans les dysfonctionnements de vos services.

" Rien ne fait plus de mal aux travailleurs que la collaboration de classes.

Elle les désarme dans la défense de leurs intérêts et provoque la division.

La lutte de classes, au contraire, est la base de l'unité, son motif le plus puissant.

C'est pour la mener avec succès en rassemblant l'ensemble des travailleurs que fut fondée la CGT.

Or la lutte de classes n'est pas une invention, c'est un fait. Il ne suffit pas de la nier pour qu'elle cesse : renoncer à la mener équivaut pour la classe ouvrière à se livrer pieds et poings liés à l'exploitation et à l'écrasement. "

*Henri Krasucki, Secrétaire Général de la CGT, 1967*



# Projet de Loi sur la Prise en Charge des Personnes Âgées

Dans la continuité des « réformes » le rapport Libault sur le « Grand Age » doit, nous, personnels des EHPAD et hospitaliers, attirer tout particulièrement notre attention avec inquiétude. Ce rapport est présenté par un document fastidieux (153 pages recto/verso + les annexes) qui sera vu par l'assemblée nationale après les élections municipales ! Il date du mois de mars 2019.

Une commission de l'Union Départementale CGT du Cher (Commission 35) s'est déjà penchée sur le sujet et nous vous livrons ses premières réflexions. Le gouvernement prépare une loi sur la prise en charge des « personnes âgées et leur autonomie ».

Quelques propositions vont dans le bon sens, comme les augmentations d'effectifs dans les EHPAD et les aides aux aidants mais cela reste bien insuffisant par rapport aux besoins.

Les objectifs d'effectifs supplémentaires en 2024 d'un ratio de 0.8 agent pour un résident le démontre (0.6 agent/résident aujourd'hui). La CGT revendique depuis longtemps et dès maintenant, 1 agent par résident (en Allemagne le rapport est de 1.2 agents par résident).

Un certain nombre de mesures proposées comme le changement de nom des EHPAD ne changera rien sur les conditions de vie des résidents et occasionnera des coûts (que se cache-t-il derrière cette mesure ?).

Les discours sur la maltraitance sont faciles. Il faut rappeler que la première maltraitance est institutionnelle. Il faut créer les conditions des effectifs en nombre, qualifiés, formés, les revalorisations salariales pour permettre le bien être des résidents.

La prévention de la perte d'autonomie est une bonne chose. Dans le Cher une équipe mobile déjà en place fait un travail intéressant mais les effets sont freinés par la désertification médicale et le manque de kinés. Avec quel financement ? C'est la question capitale.

## **Le rapport Libault c'est :**

- Le bénévolat des jeunes et des séniors
- Prendre dans la poche des retraités, des salariés avec le prolongement de la CRDS (contribution pour le remboursement de la dette sociale) qui devait cesser en 2024 pour financer les mesures
- Le développement des assurances privées pour pallier les prévisions insuffisantes de financement
- Favoriser la mobilisation des patrimoines financiers et immobilisés des personnes âgées, prêts viagers dépendance pour financer leur perte d'autonomie
- Le plan de rénovation des EHPAD publiques en priorité et sous certaines conditions. Il ne faudrait pas que des fonds publics soient octroyés aux groupes privés lucratifs dont le but n'est autre qu'enrichir les actionnaires.

Derrière l'affichage de bonnes intentions, le rapport Libault reconfigure le « Marché » des personnes âgées pour que le taux de profit augmente, notamment pour les assurances et par la mobilisation du patrimoine immobilier des familles.

La perte d'autonomie est un problème de santé publique.

La perte d'autonomie est un problème qui survient certes le plus souvent chez les personnes âgées mais que ce soit un problème de maladie dégénérative neurologique comme la maladie d'Alzheimer, d'AVC, ou de rhumatismes, etc.. C'est bien un problème de santé donc c'est l'assurance maladie qui doit le prendre en charge.

Les questions de la perte d'autonomie ne sont pas seulement liées à l'âge, il y a plus de 70 % des personnes âgées de plus de 75 ans qui sont complètement autonomes à leur domicile. Il y a aussi beaucoup de personnes jeunes qui n'ont plus leur autonomie. Le critère ne doit pas être l'âge mais l'état de santé de la personne pour décider de la prise en charge.

La sécurité sociale a été mise en place pour répondre aux besoins de la naissance à la mort, alimentée par le versement des cotisations sociales sur le principe que chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

## **Pour une prise en charge correcte des personnes âgées, la CGT revendique :**

- La prise en charge à 100 % par la sécurité sociale dans le cadre de l'assurance maladie, c'est la seule solution qui est juste et efficace, c'est un choix de société
- La création des effectifs nécessaires 1 soignant par résident (ceci sur 24h – 7j/7j) soit la création de 200 000 postes dont 40 000 immédiatement pour les EHPAD
- La mise en place d'un grand service public de la santé et de l'action sociale excluant les établissements privés à but lucratif, car la santé n'est pas une marchandise, pas un marché
- Des services d'aides et de soins à domicile à statut public, rattachés aux hôpitaux
- Le financement des nouvelles constructions et des rénovations doit être pris en charge par l'ETAT.

Nous reviendrons sur ces sujets dans nos prochains numéros de la seringue, Affaire à SUIVRE...

*P/la CGT du CHV  
Michel ROUSSEAU, (retraité Santé)*



# Fiche de contact



*« Le syndicat CGT étant la base de toute action collective déterminée par les besoins des salariés, aucun d'eux ne peut s'en tenir éloigné sans nuire à la cause commune et à ses propres intérêts...*

*Il faut bien se convaincre que la force du syndicat dans la lutte sociale étant proportionnelle au nombre de ses adhérents, en faire partie c'est faire son devoir, être indifférent c'est profiter sans mérite des succès obtenus ».*

## ENSEMBLE AGISSONS !

### Nos Coordonnées :

**Lieux du local :** hôpital de Vierzon, ancienne maternité, 1<sup>ère</sup> étage au fond du couloir.

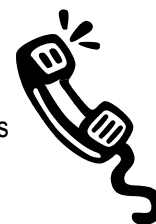
**Téléphone :** 02-48-52-32-03 (en cas d'absence, laisser votre message sur le répondeur, nous vous contacterons dans les plus brefs délais)

**Fax :** 02-48-52-34-98

**Messagerie :** [cgt@ch-vierzon.fr](mailto:cgt@ch-vierzon.fr)

**Site intranet :** (page accueil intranet, rubrique syndicat CGT), vous trouverez la liste de tous vos représentants CGT siégeant aux instances de l'établissement (mise à jour régulière). Adhésion en ligne, etc....

N'hésitez pas à les solliciter si besoin.



Pour nous contacter, et ceci, pour tout type de sujet :

(Questions diverses, demande de contact, idées, critiques pour le site intranet, pour le journal « la seringue », problèmes dans votre service ...)

Vous pouvez le remplir avec l'assurance d'une discrétion absolue, d'une réponse certaine...

## Bulletin de contact **CGT**

Nom - Prénom : .....

Indice : .....

Etablissement : .....

Service : .....

Vos questions ou suggestions :  
.....  
.....

Je souhaite :  prendre contact  me syndiquer

Bulletin à retourner à : Local syndical CGT du Centre Hospitalier de Vierzon  
TEL : 02 48 52 32 03 - Fax : 02 48 52 34 98 - Messagerie : [cgt@ch-vierzon.fr](mailto:cgt@ch-vierzon.fr)



J'  *la*  
cgt

Mon  
**HÔPITAL**  
**PUBLIC**

**Je le défends !**